

Aliénation du chemin  
rural (non reconnu)  
dit "sur quibois"

St de h. et h. Servie P. et C.  
Vu et approuvé par nous,  
Préf. de h. et h. St de h.  
le 11 Mars 1905  
Le Préfet  
L. S. P. Chapoteau

Le Conseil Municipal, vu les résultats de l'enquête effectuée en prévision de  
l'aliénation du chemin rural, non reconnu, dit "sur quibois"  
Vu l'avis favorable émis par le Commissaire-Enquêteur.

DÉCIDE :

l'aliénation du chemin rural non reconnu dit "sur quibois" sur  
une longueur de 190 mètres environ.